

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : CHAMBRE

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : Damien

Vos date et lieu de naissance : 19/04/1985

à Angoulême

Votre profession : VRE

Votre adresse : 1 Rue du Rampart

Complément d'adresse : VADALLE

Code postal 16150 Commune : ACUSSAC - VADALLE

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : Premier Adjoint au Maire de la commune d'Aussac - Vadalle depuis 2020 et adjoint depuis 2014.

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Je atteste que M^r Pascal Lalut, placé sous ma responsabilité d'adjoint en charge de la voirie depuis 2014 a toujours été intégré aux décisions prises et participé à l'organisation des travaux sur la commune dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur des travaux. Il avait toute latitude pour décider des tâches à réaliser.

Il certifiait les interventions des entreprises en validant les factures pour le service fait.

Je n'ai jamais constaté de harcèlement moral de la part de M^r Liot Gérard, le maire envers la personne de M^r Lalut. Au contraire lors des nombreuses réunions l'avis de M^r Lalut Pascal a toujours été pris en compte (sécurité, méthodes de travail, formation, organisation selon la météo, etc.).

Concernant le fonctionnement du Bureau et du Conseil municipal, nous avons toujours avec mes collègues, travaillé en bonne entente et toujours dans un souci d'améliorer notre commune.

Je confirme que les élus ont toujours traité avec respect les agents en particulier la secrétaire de mairie, Madame Endogan Sabrina, qui a bénéficié très souvent de la bienveillance du maire pour régler ses affaires personnelles et en particuliers pour ses enfants.

Je suis très surpris que M^r Manjetit déclare que M^r Lalut taillait les haies en continu, qu'il arrachait l'herbe sur les trottoirs et entre les pavés.

M^r Lalut en tant que coordonnateur des travaux organisait les plannings. En effet dans sa fiche de poste il participait à l'entretien de la voirie et au regard de l'interdiction d'utilisation de désherbant chimique, le désherbage manuel était

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

nécessaire. M^r Lalut n'a jamais proposé de joindre les parcs des fontaines et des abreuvoirs mais c'est le conseil municipal qui a initié ces travaux.

Le comportement de M^r Mangot envers le conseil municipal pose question.

En effet il me harcèle en m'adressant des photos de nids de poule sur la voirie communale sans m'en indiquer le lieu et me demande de trouver où cela se situe pour pouvoir les réparer.

Lors du dernier conseil municipal en date de 28/02/2023, alors que M^r le Maire avait clos le conseil et donnait la parole au public, M^r Mangot a réitéré ses demandes de réparation de nids de poule devant tout le monde et toujours sans en préciser la situation.

Il s'est ensuite adressé au Maire et lui a dit qu'il avait annoncé le 9 janvier 2020 qu'à mi-mandat il redeviendrait simple conseiller après avoir formé des nouveaux élus et M^r Mangot veut savoir quand il quittera son poste.

M^r le Maire a reçu M^{me} ERDOGAN avec ses adjoints dont moi-même pour faire un point sur l'organisation après les élections municipales.

Lors de cette réunion nous avons échangé sur l'organisation et les rapports entre le Maire et le secrétaire.

Il a été convenu qu'il est préférable qu'elle demande sa mutation dans une autre commune.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Damien CHAMBRE
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Aussac Vadoalle Le 11/10/2023

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.